

Anciens royaumes et chefferies



Jours:	14
Prix:	1500 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆
Difficulté:	★★★☆☆
	📍 Culture 📍 Histoire 📍 Artisanat et vie locale 📍 Minorité ethnique

L'**histoire du Bénin** est intimement liée à sa **culture** et à sa **tradition**. En tant qu'institutions garantes de la tradition, de la justice, du droit et de l'équité, les **anciens royaumes du Bénin** ont joué un rôle important dans l'évolution du pays.

Ce voyage consacré aux anciens royaumes et chefferies traditionnelles s'annonce comme une occasion solennelle pour passer en revue **les piliers et les fondements de la culture béninoise**. Palais royaux, accoutrements des rois, reliques du passé, monuments, symboles et rituels vodoun... Le menu croustillant de cette découverte dépasse l'instant d'un simple voyage.

Jour 1. Bienvenue au Bénin



Cotonou 📍

- Nous sommes accueillis à l'aéroport de Cotonou puis transférés à notre hôtel.

Reste de la journée libre

Jour 2. Ganvié, la cité lacustre



Cotonou 📍

🚗 25km - ⌚ 40m

Ganvié 📍

🚗 15km - ⌚ 30m

Abomey-Calavi 📍

Cotonou - Ganvié

- Nous entamons notre première journée d'exploration par une visite au **marché international à ciel ouvert** de Cotonou : le marché de Dantokpa. Ce vaste espace a le don de nous faire tourner la tête avec ses divers et multiples articles : amulettes, tissus, pagnes, objets de culte, etc. Aussi, produits vivriers, artisanaux et industriels s'y côtoient. De nombreux commerçants y viennent des quatre coins de l'Afrique établir leur étal, espérant conclure une affaire en or. Chaque jour, ce grand bazar rassemble des milliers de chalands et de vendeurs.
- Nous nous dirigeons ensuite à 25 km de là vers la cité lacustre de Ganvié. Ce village est implanté au milieu du lac Nokoué et est habité depuis 1770 par les Toffin, une tribu qui fuyait les **conflits inter-ethnies et les vices de l'esclavagisme**. Le spectacle qui défile sous nos yeux est exceptionnel : **son marché flottant** aux mille couleurs et aux mille senteurs, et ses **maisons de bambous et de pailles sur pilotis**. La balade se fait en pirogue.

Ganvié - Abomey-Calavi

- Nous revenons alors vers Abomey-Calavi où nous passons la nuit.

Jour 3. Le royaume de Porto-Novo



Abomey-Calavi 
🚗 55km - ⌚ 1h 20m
Porto Novo 

Abomey-Calavi - Porto Novo

- Nous quittons Abomey-Calavi et nous prenons la route de Porto Novo, la **capitale administrative du Bénin** et également capitale du département d'Ouémé. Ville que l'on appelle également Adjatché ou Hogbonou, Porto-Novo fut un ancien royaume. Ancien protectorat français, le palais Honmé est devenu aujourd'hui un musée historique qui conserve les reliques du passé.
- Nous visitons le palais Honmé, avant de poursuivre par un peu d'histoire et de culture avec le musée ethnographique. On peut y admirer divers artefacts indigènes comme des masques Guèlèdè, des armes et des instruments de musique. La Grande Mosquée s'avère quant à elle un **vrai régal pour les yeux** avec ses façades multicolores et son style architectural.
- Dans l'après-midi nous faisons une excursion à Adjarra au cœur du **marché de tam-tams traditionnels**. Nous observons le processus depuis la fabrication jusqu'à la vente.

Jour 4. Le royaume de Ketou



Porto Novo 
🚗 65km - ⌚ 1h 20m
Pobè 
🚗 45km - ⌚ 1h
Ketou 

Porto Novo - Pobè

- Sur la route de Ketou, nous passons par **Pobe** rendre une visite de courtoisie aux **femmes "Holi"** et admirer leurs **parures et leurs tatouages traditionnels**. C'est l'une des rares ethnies qui conservent encore leurs cultures.

Pobè - Ketou

- Nous arrivons à Ketou, ancien royaume situé dans la région du plateau. Très puissant et influent, il tire sa force des **pouvoirs reçus d'Oyo** au Nigeria.
- Visite du marché et de quelques endroits mythiques de la ville. Le palais royal nous réserve **beaucoup de surprises**. La porte *Akaba idenan* (porte qui se referme sur les étrangers) est aussi est un **monument de la tradition yoruba**.

Jour 5. Le royaume de Dassa-Zoumé



Ketou 
🚗 140km - ⌚ 2h 30m
Dassa-Zoume 

Ketou - Dassa-Zoume

- Ce jour après un peu plus de 2 heures de route notre délégation prend ses quartiers dans la ville historique de Dassa-Zoumé. D'impressionnantes **collines rocheuses** entourent la ville formant un **amphithéâtre naturel de grande beauté**.
- Randonnée sur les collines pour voir le **chemin des rituels** suivis par les *Omondjagou*, ethnie majoritaire formant l'ancien royaume de Dassa-Zoumé. Sur les collines nous avons l'occasion de voir les **fétiches et représentations du culte vodoun**.
- Nuit à Dassa comme un prince.

Jour 6. Le royaume de Savalou



Dassa-Zoume 
🚗 40km - ⌚ 45m
Savalou 

Dassa-Zoume - Savalou

- Journée très relaxe où nous faisons peu de route. Savalou est une **ville historique fondée par le roi Soha**. C'est une région peuplée essentiellement par les *mahis* venus d'Abomey. A Savalou nous visitons le palais royal, le panthéon, le lac aux caïmans, et les palmiers aux 7 branches.
- Nuit sur place dans un hôtel magnifique.

Jour 7. Le royaume de Djougou



Savalou 📍
🚗 230km - ⌚ 4h 20m
Djougou 📍

Savalou - Djougou

- De Savalou nous rejoignons la **ville chevalière** de **Djougou**, sise un peu plus de 200 km au nord.
- Nous partons visiter la région de Tanéka-Koko, habitée par des **chasseurs animistes** qui vivent de la culture du mil. Dans le camping des Yaka vit une ethnie animiste isolée du vent de l'islamisation de la région. Ils subissent de **spectaculaires rites d'initiation de circoncision masculine**. Nous parlons avec des **sorciers gardiens de la tradition** pour vivre et s'approcher de leur culture basée sur le **culte des morts**.
- Nuit en auberge à Djougou.

Jour 8. Le royaume de Parakou



Djougou 📍
🚗 140km - ⌚ 2h 20m
Parakou 📍

Djougou - Parakou

- Début de matinée tranquille à Djougou, avant de prendre la route vers Parakou.
- Arrivée à Parakou et promenade dans le **plus grand marché de la plus grande ville du nord Bénin**. Visite du palais royal des *baribas*. Dégustation du **fromage local** et de la **boisson locale**, le **tchoukoutou**. Parakou est une ville très agréable regorgeant de petits commerce, d'activités artisanales et de produits du terroir.

Jour 9. Le royaume de Kandi

Parakou 📍
🚗 220km - ⌚ 3h 30m
Kandi 📍

Parakou - Kandi

- C'est toujours avec joie que nous débarquons à Kandi. Kandi est à la fois une **ville cotonnière** et un **ancien royaume**. Ville naturelle et charmante. Nous visitons le palais et les divinités de la région. Avec un peu de chance, nous pouvons visiter un champ de coton et assister à la **récolte des produits agricoles**. Nuit sur place à Kandi.

Jour 10. Le royaume de Nikki



Kandi 📍
🚗 210km - ⌚ 3h
Nikki 📍

Kandi - Nikki

- A Nikki nous visitons le palais royal et les divinités de la région. Nous allons ensuite à la rencontre d'un **groupe ethnique atypique** qui nous étonnera par sa capacité d'adaptation et la vie culturelle intense qui la caractérisent. Journée d'échange et de partage avec les *Burgu*.
- Nuit à Nikki.

Jour 11. Le royaume d'Abomey



Nikki 📍
🚗 415km - ⌚ 6h
Abomey 📍

Nikki - Abomey

- Nous partons à la découverte du **royaume d'Abomey**. Ancienne capitale du Dahomey, la ville d'Abomey abrite les palais royaux des anciens rois. Fondée au 16ème siècle, Abomey abrite le musée qui conserve les anciens objets royaux, les parures et trésors de l'ancien royaume. Les lieux furent abandonnés suite à la défaite du **roi Behanzin** face aux colons français. Plus tard, ces castels ont été rénovés par l'**Unesco** et sont devenus des musées historiques.
- Nous visitons la **place Goho** et nous marquons une pause chez les '*Hountondji* spécialistes de la transformation et de la fabrication des **objets en or et en cuivre**.

Jour 12. Le royaume d'Allada



Abomey 📍
🚗 80km - ⌚ 1h 30m
Allada 📍

Abomey - Allada

- Allada, encore appelée Adanhounsa, est au cœur du **pays aizo**. Arrivés dans cette ville nous marquons un arrêt au pied de la statue du **Général Toussaint Louverture**, originaire de la ville et chef de file de la **révolte conduisant à l'indépendance d'Haïti**. Visite à Allada du palais royal sis à Togoudo. Nuit à l'hôtel à Allada.

Jour 13. Ouidah et la route des esclaves



Allada 📍
🚗 40km - ⌚ 40m
Ouidah 📍

Allada - Ouidah

- Nous faisons ce matin le court transfert vers la ville de Ouidah, proche de la côte atlantique.
- Nous consacrons la journée à de **longues heures de flânerie** dans cette ville historique et commençons par le temple des Pythons. Celui-ci se trouve en face la **Basilique de l'Immaculée-Conception**, la cathédrale de la cité, avec laquelle il forme un **contraste saisissant**.
- Puis nous nous dégourdissons les jambes en explorant la forêt sacrée de Kpassé. Il s'agit d'un coin boisé où se dressent des **arbres centenaires**. Nous prenons plaisir à la découverte de son **temple vodoun** avec ses statues de divinités vaudous, ainsi qu'à la contemplation de l'**arbre iroko du roi**.
- La Route des esclaves demeure un circuit immanquable à Ouidah. Nous arpentons plusieurs kilomètres de plage pour retracer une à une les 5 étapes de ce sentier, **symbole de la traite négrière au Bénin**.
- Nous terminons notre visite de la ville par une petite halte à la **fondation Zinsou** pour admirer l'**art contemporain d'Afrique**.

Jour 14. Bon voyage

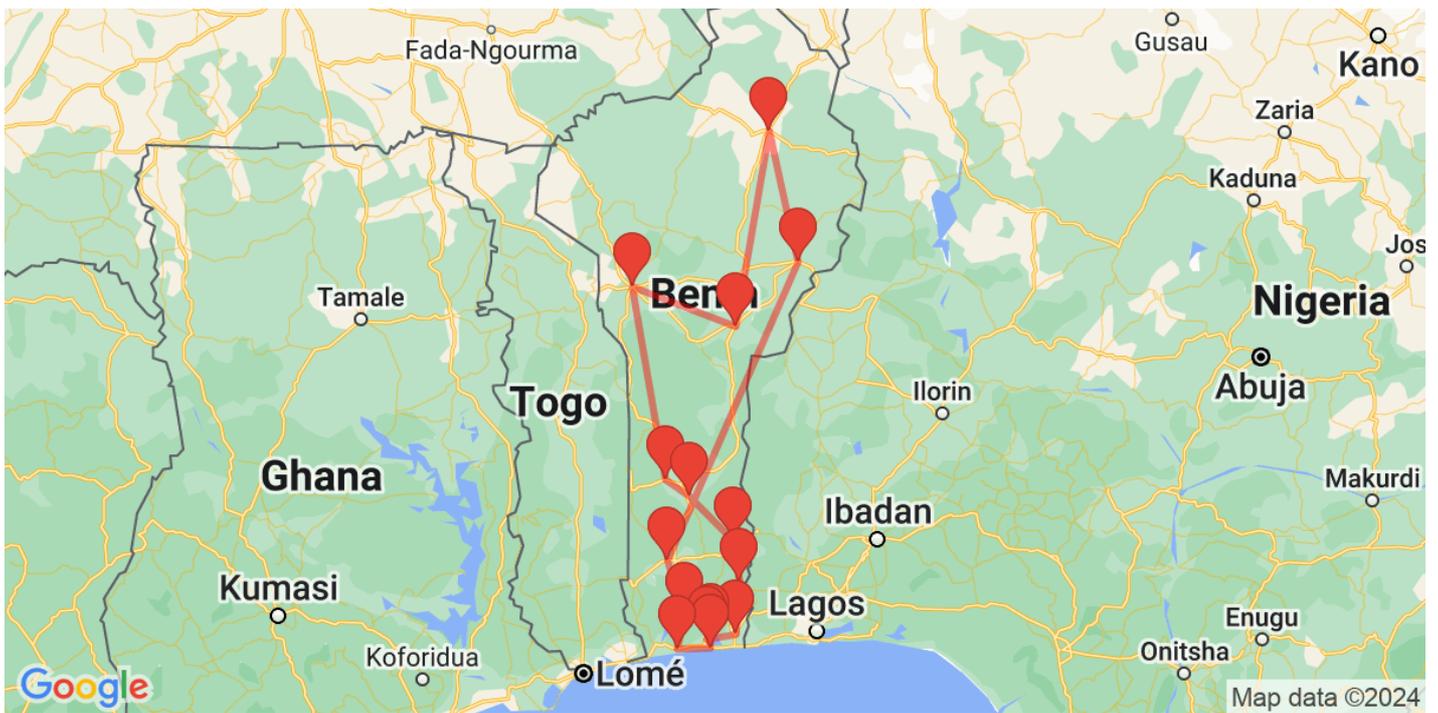


Ouidah 📍
🚗 40km - ⌚ 45m
Cotonou 📍

Ouidah - Cotonou

- Pour nos dernières heures au Bénin nous faisons un **petit tour dans Cotonou**, procédons à nos **derniers achats**, puis sommes transférés vers l'aéroport pour notre vol retour.

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1	2-2	3-3	4-4	5-6	7-8	9-10
2300 EUR	2175 EUR	2100 EUR	2000 EUR	1900 EUR	1700 EUR	1500 EUR

Inclus

- L'hébergement
- Les services d'un guide coordinateur francophone
- Les transports pendant l'ensemble du séjour (chauffeur et essence inclus)
- Les activités mentionnées
- Les entrées de site

Non inclus

- L'aérien
- Les frais de visa
- L'assurance
- Les repas et boissons
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les extras
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans "Inclus"

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.